



Alimentation
Agriculture
Pêche & Forêt

SYNDICAT FO DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECHERCHE ET DES TECHNIQUES AGRICOLES

DU MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Élections des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires des PLPA et des PCEA

La Lettre du S.F.O.E.R.T.A. - CAP PLPA et PCEA

Cher(e) collègue,

Ces dernières années, nous avons tous subi, salariés du public et salariés du privé, des dégradations importantes de nos conditions de travail, des baisses de pouvoir d'achat, de remise en cause des conventions collectives et des statuts, la déréglementation, les licenciements, les suppressions de postes... la liste est longue de toutes les conséquences des véritables "contre-réformes" mises en œuvre par les gouvernements. Et le gouvernement actuel veut de nouveau remettre en cause nos retraites et pensions en poursuivant et aggravant la "réforme" de 2003.

En ce qui concerne la fonction publique après la loi sur la mobilité qui prévoit le licenciement de fonctionnaires, un projet de loi, suite aux "accords de Bercy" sur le dialogue social dont FO n'est pas signataire, est en cours de préparation. Il s'agit de remettre en cause la représentativité syndicale, le paritarisme et les attributions des CAP afin d'en faire uniquement des instances de recours.

Dans l'enseignement agricole public, les budgets successifs se caractérisent tous par la rigueur budgétaire. A chaque rentrée scolaire les crédits d'enseignement sont revus à la baisse.

Il s'agit bien d'une véritable saignée programmée dans notre enseignement. Chacun de nous peut le constater, cela se traduit par un désengagement progressif de l'État et de nombreuses mesures visant à réduire les coûts : regroupement de classes, suppressions d'options, fermetures de filières de formation, voire d'établissement, contractualisation des effectifs qui amène à refuser des élèves, refus d'ouverture de classes dans le public...laissant souvent l'enseignement privé -qui scolarise plus de 60 % des élèves !!!- profiter de la politique du ministère.

FO est la deuxième organisation syndicale dans l'enseignement agricole.

Cela lui permet d'être présente dans les instances paritaires et dans de nombreux groupes de travail. FO peut ainsi, dans ce contexte difficile, se battre pied à pied sur tous les dossiers pour défendre l'enseignement agricole, pour défendre les personnels et leurs statuts et porter leurs légitimes revendications.

Vous êtes de nouveau appelé à voter, pour élire vos représentants aux Commissions Administratives Paritaires des PLPA et des PCEA.



Voter FORCE OUVRIERE :

- c'est permettre **une meilleure défense de vos droits individuels et collectifs** en toute indépendance,
- c'est soutenir la seule organisation syndicale **qui défend les spécificités de notre enseignement** dans ses composantes générale, technologique et professionnelle et son **maintien dans notre ministère**,
- c'est **défendre le paritarisme et les attributions des CAP.**

Vous trouverez en pages centrales, **le mandat que le SFOERTA** s'engage à mettre en œuvre au sein de ces CAP.

VOTEZ ET FAITES VOTEZ FO

SFOERTA ■ B 413 - 78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

Tél : 01 49 55 43 53 ■ 01 49 55 81 42 ■ Fax : 01 49 55 48 80 ■ Mel : sfoerta@agriculture.gouv.fr ■ ww.sfoerta.fr

Pour la défense de vos droits

> Carrières

Pour que tous les PLPA et PCEA accèdent à l'indice terminal de leur corps :

FO a revendiqué et obtenu le relèvement du rapport promu/promouvables à la hors classe. FO revendique toujours la suppression de la hors classe avec révision de la grille d'avancement permettant à tous d'atteindre l'indice terminal du corps dans les mêmes conditions de durée que l'actuel 11^{ème} échelon.

FO revendique la revalorisation de toute la grille indiciaire.

Pour la transparence et l'égalité de traitement dans l'avancement d'échelon :

FO demande le maintien des prérogatives de la CAP et le respect des procédures et délais de notation.

FO a obtenu à la CAP des PLPA la prise en compte du nombre de mois de bonification et pas seulement le nombre de choix et grand choix. C'est une victoire pour une plus grande égalité de traitement entre les agents. Nous nous engageons à nous battre pour obtenir cette mesure à la CAP des PCEA.



> Postes, concours

Pour la création des postes nécessaires et l'ouverture des concours PLPA et PCEA afin de résorber la précarité, d'assurer le remplacement des départs à la retraite et un bon encadrement des élèves, étudiants, apprentis.

FO demande une formation préparatoire aux concours internes pour tous.

FO s'est opposée dès le début à la **mastérisation** des concours en étant l'initiatrice du vote négatif au CTPM contre les décrets et à l'affectation en lycée dès 2010 des lauréats du concours externe au mépris des élèves et des enseignants. FO continue à exiger le retrait des décrets du 1^{er} octobre 2009, défend les intérêts des enseignants en ce qui concerne les modalités de concours. FO exige le maintien de l'année de formation à l'ENFA.

FO se prononce contre les concours communs avec l'Education Nationale prélude à la disparition de l'enseignement agricole public et ses spécificités.

FO demande la création d'un corps d'agrégés, qui soit un véritable débouché de carrière au MAAP, dans les disciplines générales et techniques. **FO a obtenu** des avancées pour les enseignants qui passent l'agrégation et notamment **de pouvoir rester enseignants au MAAP**.

FO exige la transformation des postes gagés en postes budgétaires pour les formateurs et personnels des CFA et CFPPA.

> Enseignements, conditions de travail

FO dénonce la réduction continue de la DGH, ainsi que les réductions d'horaires à chaque modification de référentiels.

FO a combattu la rénovation de la voie professionnelle et s'oppose à la réforme du lycée qui ont pour but de faire des économies au détriment de la qualité de la formation. **FO demande le maintien des horaires et programmes nationaux.**

FO revendique une véritable formation continue (et gratuite) pour tous et le maintien de la formation initiale des professeurs stagiaires.

FO défend la liberté pédagogique des enseignants dans le cadre des programmes, et dit non à une pédagogie " officielle " ou soumise au projet d'établissement !

En CAP, face à l'administration
2 syndicats valents
mieux qu'un !



oui, c'est pourquoi je vote FO,
syndicat indépendant de
l'administration et du ministre et
2^{ème} organisation de l'enseignement

> Congés de formation, de mobilité, parental

Ces congés sont des droits pour les agents. **FO demande que les places offertes soient suffisantes** et que les agents ne soient pas pénalisés après le congé, notamment il est inadmissible que l'administration supprime des postes ou 1/2 poste pendant un congé d'un agent.

FO a obtenu le maintien du poste d'un agent en congé parental pendant 2 ans et demande que cette disposition soit portée à 3 ans.

individuels et collectifs : votez FO

> Statuts

FO défend le statut national et le maintien du décret de 1971 qui définit nos obligations de service en heures hebdomadaires d'enseignement dans notre (ou nos) discipline (s) de recrutement. Les autres missions relèvent du volontariat et doivent être prises en compte dans l'emploi du temps. **FO revendique l'abandon de la notion de SCA** et maintien de toutes les décharges statutaires, les heures de première chaire, d'ESC, d'UNSS, dit non à la polyvalence... C'est pourquoi **FO s'est battue avec succès pour l'abrogation du décret " de Robien " à l'EN** (décret qui modifiait les obligations réglementaires de service des personnels enseignants du second degré et les décrets relatifs à leur statut particulier).

FO s'oppose à la mastérisation visant à démanteler le statut des enseignants en modifiant les conditions de recrutement, en supprimant la période de formation professionnelle après obtention du concours. FO continuera à lutter contre les décrets d'application.

FO défend le respect de nos statuts pour tous les agents (enseignants en lycées agricoles, CFA, CFPPA, lycées maritimes). **FO revendique notamment l'amélioration des conditions d'emplois et de carrière des enseignants sur postes gagés et le respect de leur statut de fonctionnaires et de tous les droits rattachés.** FO se bat pour obtenir la validation de leurs services pour la retraite après avoir obtenu celle pour les non-formateurs de CFA-CFPPA.

FO dit non à la fusion des corps PLPA-PCEA qui risquerait de remettre en cause le caractère professionnel et pratique de notre enseignement déjà bien entamé, pourrait mettre en difficulté des collègues amenés à dispenser des cours qui ne correspondraient pas à leur formation, pénaliserait les PLPA pour l'accès à la hors classe. N'en doutons pas, l'administration trouverait là un moyen supplémentaire pour remettre en cause nos statuts.

FO dénonce le manque de possibilités de promotions pour les PLPA et les PCEA. FO revendique, outre la création d'un corps d'agrégés, l'accès au corps d'inspecteurs et d'ingénieurs.

FO revendique le maintien des enseignants dans le corps de la fonction publique d'État et s'oppose à tout projet de " 4° fonction publique enseignante " visant à diviser les fonctionnaires.

> Reclassement - 2^{ème} carrière

Dans la mise en place de reclassement des enseignants, FO exige des garanties statutaires :

- que l'agent qui n'est pas admis dans le nouveau corps puisse garder son poste d'origine,
- que des formations soient proposées aux agents intéressés,
- que des procédures claires d'instruction des demandes soient mises en place,
- que ces mesures ne rentrent pas en concurrence avec les autres agents recrutés par concours,
- que le traitement de catégorie A soit maintenu quel que soit le poste.

FO revendique un véritable plan de 2^{ème} carrière pour les enseignants qui le souhaitent (ingénieur en services déconcentrés, etc...)



> Mutations

FO dit non aux " mutations dans l'intérêt " du service, véritables mutations d'office que nous avons combattues dans les groupes de travail et en CAP. Des alternatives sont souvent possibles. **Lorsque ces MIS sont inéluctables, FO revendique l'obtention de la Prime de Restructuration de Service (PRS) aux agents mutés.**

FO revendique le maintien du droit statutaire à mutation, le respect des barèmes et le maintien des prérogatives des CAP.

FO dénonce les mi-temps imposés, la multiplication des postes à profil, et demande la transparence sur les modifications et les implantations de postes.

FO a obtenu lors du groupe de travail qui s'est tenu au cours de l'automne 2007 **la révision du barème de mutation** avec une meilleure prise en compte de la situation familiale notamment et de l'ancienneté, ainsi qu'une bonification de 75 points pour les agents subissant une mutation pour intérêt du service.

Il ne peut y avoir de choix individuel sans droits collectifs

Une CAP, à quoi ça sert ?



La Commission Administrative Paritaire regroupe 5 représentants des personnels et 5 représentants de l'administration.

Elle a un rôle consultatif et formule un avis sur tout ce qui concerne :

- les mutations,
- la notation,
- l'avancement d'échelon,
- le changement de grade (hors classe)
- les propositions ou refus de titularisation,
- les congés formation et mobilité,
- les détachements et disponibilités.

La CAP peut siéger également en commission disciplinaire.

L'agent peut saisir la CAP en cas de litiges relatifs à une demande de temps partiel, pour une contestation de note et/ou d'appréciation administrative, pour un refus d'autorisation d'absence pour concours ou formation continue.

> VOTER SFOERTA c'est voter pour des élus paritaires qui :

- **préparent** les CAP en collectant le maximum d'informations auprès de l'administration et auprès des agents afin de mieux les défendre ; si besoin ils font appel à des "experts" notamment pour des dossiers particuliers et sont disponibles et facilement joignables.
- **font respecter** les droits statutaires et veillent à l'égalité de traitement entre les agents. (Par votre vote SFOERTA vous permettez à plusieurs syndicats de siéger face à l'administration et vous renforcez la démocratie au sein de la CAP).
- **rendent compte** de leur mandat, communiquent des résultats et des comptes rendus de CAP par téléphone ou courriel permettant une plus grande rapidité d'information des agents et une communication interactive (questions/réponses facilitées).
- **refusent** de s'associer à la mise en œuvre des contre-réformes et de cogérer.

> En VOTANT FO vous votez pour :

- La **défense du service public républicain et l'arrêt de la RGPP**,
- La **défense de nos retraites** et le maintien du calcul de notre pension sur les 6 derniers mois, le refus de l'allongement de la durée de cotisations: "40 ans c'est déjà trop"
- La **défense de notre statut** de fonctionnaire d'État,
- La **défense du pouvoir d'achat, l'augmentation de nos salaires**,
- La voie du **syndicalisme libre, indépendant et confédéré**.

Listes présentées par le SFOERTA

Professeurs de Lycées Professionnels Agricoles

Classe Normale :

GEDON Eric
POIRIER Fanny
MOUSSET Paul
LASARROQUES Christian
GINEZ Nicolas
BITAUDEAU Annick

CDFA Gironde - 33
LPA Velet - 71
LEGTA Figeac - 46
CDFA Hasparren - 64
LPM Le Guilvinec - 29
LPA Saintes - 17

Hors classe :

BOUVIER Thierry
DELMAS Michel
POUJADE Brigitte
ROGER Patricia

LEGTA Pau - 64
LEGTA Figeac - 46
CFPPA Souillac - 46
LEGTA Vervins - 02

Professeurs Certifiés de l'Enseignement Agricole

Classe Normale :

BUISSON Florence
ROYER Olivier
LAPORTE Dominique
BLAHA Isabelle
MAOUT Maryvonne
VASSEUR Nathalie

LEGTA Roanne Noirétable - 42
LEGTA Beaune - 21
LEGTA Gap- 05
LEGTA Macon Davaye - 71
LEGTA Chateaulin - 29
LPA Aumont - 02

Hors classe :

FLEURIOT Daniel
FAIVRE Alain
OMS Gisèle
KERMARREC Yvon

LEGTA Lons le Saunier - 39
DRAAF Pays de Loire - 44
LEGTA Brie Comte Robert - 77
LEGTA Chateaulin - 29

Comment voter ?



Le vote se fait par correspondance. Le matériel de vote (bulletins, enveloppes) vous est fourni par l'Administration (le réclamer si nécessaire).

Votez SFOERTA dès réception du matériel de vote - attention aux délais de la Poste - votre bulletin de vote doit parvenir au :

**Ministère de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Pêche
Secrétariat Général
Bureau BPSR
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP**

**avant le 27 mai pour les PLPA
et avant le 2 juin pour les PCEA**

SFOERTA
la force syndicale